

Une meilleure reconnaissance des diplômes étrangers

« En France, le casse-tête de l'équivalence des diplômes étrangers », titre **Le Figaro** qui s'interroge sur ce volet du projet de loi qui doit être déposé début 2023 conjointement entre Olivier Dussopt et Gérard Darmanin. Alors que les premières concertations ont démarré sur le sujet la semaine dernière, **la Rue de Grenelle planche déjà sur un système pour mieux reconnaître les diplômes étrangers**. L'État souhaiterait être plus attractif en valorisant mieux l'équivalence mais aussi en mettant en place des formations de remise à niveau pour coller à certaines exigences professionnelles françaises. « On voit aujourd'hui que tout n'est pas bien connecté et que la tuyauterie est peut-être un peu bouchée », explique Emmanuelle Auriol, membre du CAE. **Les procédures de reconnaissance en elles-mêmes sont un frein à l'arrivée de travailleurs qualifiés étrangers**. Certains mécanismes, pour ouvrir un dossier et déboucher sur une attestation de comparabilité, nécessitent parfois quatre mois d'attente et un engagement financier du travailleur. « La France se prive d'une véritable source de croissance », estime Emmanuelle Auriol qui pointe également les **difficultés des étudiants étrangers à entrer sur le marché du travail**. « La transition études-emploi n'est pas facile. L'obtention d'un titre de séjour à l'issue des études est soumise aux **mêmes aléas que la demande de visa pour les travailleurs** », pointe le CAE. (Le Figaro, p.24)